

SALAIRES : Le gel de la valeur du point d'indice* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour tous.ets.
*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point)



Les responsabilités des TH/TSH dans la gestion de leurs services renforcent leurs revendications au sujet de l'évolution de leur corps, quels que soient les métiers exercés.

De plus, dans notre statut, 40% de notre salaire sont versés sous forme d'une prime de technicité, ne comptant pas pour la retraite. Nous perdons ainsi plus de 48 % de pouvoir d'achat quand nous partons en retraite.

Lors des 2 premières vagues de la pandémie COVID-19, **le gouvernement et nos directions se sont aperçus de l'importance de nos métiers et de la qualité de notre gestion dans l'urgence.** Nous avons été mobilisés et sollicités autant que les personnels soignants et paramédicaux et avons largement répondu présents.

Les TH/TSH ont démontré tout au long de la pandémie COVID leur savoir-faire de leur métier respectif. Ils font partie des grands oubliés du SEGUR de la santé. Ils ont mis en valeur les travailleurs dit « de l'ombre » à travers tous les services supports dans un hôpital : Services techniques, lingerie, cuisine, magasin hôtelier, services logistiques, services informatiques, équipes hôtelières, services des achats ou économats, etc... en étant force de proposition et d'ingéniosité avec leurs équipes pour satisfaire les exigences d'adaptation nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux tout au long de cette pandémie.

Nos responsabilités dans la gestion de nos services nous confortent dans des revendications importantes pour l'évolution de notre corps, quels que soient les métiers exercés. Nous représentons nos institutions et nous sommes garants du savoir-faire dans nos métiers respectifs. Nous jouons un rôle important d'animation, de formation, de stabilisation, de gestion et de motivation des équipes et dans la gestion des projets participant ainsi à la modernisation et l'adaptation des enjeux d'évolution de nos institutions. Nous sommes garants des réglementations toujours plus contraignantes mais aussi valorisantes, car

EMPLOI : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

RETRAITE : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

gage de qualité.

Aujourd'hui, nous gérons des budgets très importants, des équipes de plus en plus mises en difficulté par les réductions de personnels, par une précarisation des emplois de plus en plus importante, par une mise en danger de nos métiers et de nos institutions dans cette course à l'efficacité managériale et financière. Hyper sollicités au quotidien, nous avons vu nos effectifs se réduire depuis des années et notre charge de travail augmenter devant les enjeux de transformation et de rénovation des hôpitaux. Les directions réduisent nos effectifs en mutualisant les organisations de nos services, ou en nous rajoutant des charges de travail qui, souvent, ne sont pas dans les fiches métiers, en oubliant également de nous permettre d'évoluer au grade supérieur.

Quels que soient nos métiers, nous devons être capables de nous adapter souvent au dernier moment, à innover, à réinventer notre métier pour répondre à l'impossible. « *Le monde d'après ne sera pas comme le monde d'avant* ». **Allons chercher ce monde d'après avec la CGT et faisons en sorte que ça ne devienne pas pire !**

NOUS VOULONS UN SALAIRE DÉCENT ET UNE RETRAITE CORRECTE ! NOUS SOMMES LA CATÉGORIE D'ENCADREMENT HOSPITALIER LA MOINS BIEN RÉMUNÉRÉE ET NOUS VOULONS DE QUOI VIVRE À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS, DE NOS MISSIONS, MAINTENANT, MAIS AUSSI À LA RETRAITE !

**Technicien Hospitalier (TH)
Technicien Supérieur Hospitalier (TSH)**



LA CGT REVENDIQUE

- Une revalorisation des grilles indiciaires au moins à hauteur de celles des cadres paramédicaux ;
- L'ouverture de concours au moins tous les 2 ans pour résorber la précarisation et le manque de reconnaissance des emplois contractuels (pas de primes, salaires très bas) ;
- L'ouverture de l'accès au corps des ingénieurs par avancement sur liste d'aptitude (et pas seulement sur concours)

- Le passage d'une partie du corps en catégorie A (TSH).

**Décembre 2022,
C'est en votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par la CGT que vous aurez des élu.e.s qui porteront ces revendications tant au plan local qu'au niveau national dans le cadre de la défense du service public de Santé et d'action Sociale.**